

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JUIIN 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 20 juin 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

**POUVOIRS :**

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,  
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRE ABSENT :**

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

**N° 2022-081- Résidence autonomie Foyer Soleil - Affectation définitive des résultats 2021**

*L'affectation provisoire des résultats effectuée lors du vote du budget primitif 2022 du Foyer Soleil doit être validée de manière définitive à l'issue du vote du compte administratif 2021.*

Par délibération 2022-025 du 8 mars dernier, le Conseil Municipal a procédé à l'affectation anticipée des résultats 2021 de la résidence autonomie Foyer Soleil sur la base des résultats provisoires de l'exercice.

Après l'approbation du compte administratif 2021, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats 2021.

2021	Résultats provisoires de l'exercice	Résultats définitifs de l'exercice	Variation
Fonctionnement	132 764,29 €	132 764,29 €	0 €
Investissement	- 566,37 €	- 566,37 €	0 €

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte administratif 2021 du budget de la résidence autonomie de la façon suivante :

- 566,37 € en recette d'investissement au chapitre 10 article 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- 132 197,92 € en résultat de fonctionnement reporté article 002.

L'affectation du résultat définitif est conforme à l'affectation par anticipation. Il n'y a donc pas de régularisation des crédits à effectuer.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter la somme de 566,37 € en recette d'investissement au chapitre 10 article 1068 et la somme de 132 197,92 € en résultat de fonctionnement reporté article 002 au titre de l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.**

**Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.**

Le maire,

**François NEBOUT**